

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 OCTOBRE 2025**

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de l'entreprise MIDITRACAGE 292 chemin des Grandes Terres 84400 APT, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

**Décision**

**Article 1 :**

Il est conclu un marché à procédure adaptée avec l'entreprise, MIDITRACAGE 292 chemin des Grandes Terres 84400 APT, la fourniture et la pose de glissières de sécurité au Hauts de Ste Marguerite

**Article 2 :**

Le marché est conclu pour la Ville de Gap pour un montant de 24 924,31 € HT soit 29 909,17 € TTC. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Ville de Gap 2025.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie, des Espaces verts et des Cimetières sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 21 OCTOBRE 2025

Le Maire  
  
Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : **05 NOV 2025**  
Publié ou notifié le :

**05 NOV 2025**

zene von  $\mathbb{C}^0$

esur von  $\mathbb{C}^0$

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>D2025_10_509</b>
Objet :	<b>GLISSIERES SECURITE HAUTS DE STE MARGUERITE</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	005-210500617-20251105-D2025_10_509-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251105-D2025_10_509-AI-1-1_0.xml	text/xml	869 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_17559.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251105-D2025_10_509-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 novembre 2025 à 16h22min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 novembre 2025 à 16h22min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 novembre 2025 à 16h22min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 novembre 2025 à 18h28min19s	Reçu par le MI le 2025-11-05



## DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 OCTOBRE 2025

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la fourniture et la pose de glissières de sécurité;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de l'entreprise MIDITRACAGE 292 chemin des Grandes Terres 84400 APT, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

### Décision

#### Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée avec l'entreprise, MIDITRACAGE 292 chemin des Grandes Terres 84400 APT, la fourniture et la pose de glissières de sécurité au Hauts de Ste Marguerite

#### Article 2 :

Le marché est conclu pour la Ville de Gap pour un montant de 24 924,31 € HT soit 29 909,17 € TTC. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Ville de Gap 2025.

#### Article 3 :

Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie, des Espaces verts et des Cimetières sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 21 OCTOBRE 2025

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

